

Bureau de direction du 11 mai 2021

Présents : J. Trohel (Univ Rennes 2), C. Kerbrat-Ruellan (UBS), G. Casale (Univ Rennes 1),
C. Archieri (UBO), PY Jouan, F. Stain

Excusés : F. Bodin, Y. Hernandez

Ordre du jour :

- Ressources humaines enseignantes INSPÉ
- Répartition des M1 PE à la rentrée 2021
- Processus de construction des maquettes
- Modalités d'alternance à partir de la rentrée 2021
- Charges d'accompagnement
- Calendrier du master MEEF 2021-2022
- Partage d'informations sur le déménagement du site de Saint-Brieuc
- AED préprofessionnalisation arrivant en M1 à la rentrée 2021

Ressources humaines enseignantes de l'INSPÉ

Plusieurs procédures de recrutement sont en cours

- ▶ ATER : 2 reconductions, 3 nouveaux contrats. Disciplines : didactique des sciences, lettres, anglais, sociologie (Rennes et Vannes)
- ▶ Temps partagés : 10 départs (jauges habituelles), 16 recrutements en cours. Il a été décidé d'exploiter au maximum le potentiel enseignant de l'INSPÉ. Les commissions de recrutement sont composées, les jurys auront lieu à partir de fin mai.
- ▶ FA : 20 collègues concernés.
- ▶ Personnels titulaires : 1 recrutement PU basé à Rennes, en cours. 8 candidats, Les auditions auront lieu le 17 mai.
- ▶ Gouvernance : recrutement effectif de deux directrices adjointes Recherche et Formation continue. N. Botté et R. Nédelec.
- ▶ Chargé de mission :
 - Culture, Laïcité, Égalité filles/garçons, Relations internationales, École inclusive : appels à candidature à diffuser dans les prochains jours
 - Responsabilité de site de Brest : recrutement en cours

Répartition des M1 PE à la rentrée 2021

La répartition des effectifs sur les différents sites de formation de l'INSPÉ est soumise à deux logiques divergentes :

- ▶ une logique académique, qui consiste à déployer les moyens (contrats à tiers-temps et fonctionnaires-stagiaires) en fonction de la démographie observée ;
- ▶ une logique universitaire, qui consiste à favoriser l'ancrage territorial des lieux de formation, dans un objectif d'attractivité, notamment pour l'ouest et le sud breton.

Ces deux logiques induisent une stratégie de répartition des effectifs étudiants très différente.

Si l'on adopte la logique académique, la répartition des effectifs étudiants en M1 PE se baserait sur la répartition des contrats à tiers-temps, qui est très hétérogène selon les départements.

Dans cette hypothèse, le nombre d'étudiants à Brest et Quimper pourrait baisser au profit du bassin rennais.

Si l'on privilégie la logique d'ancrage territorial des universités, alors il s'agit de maintenir des effectifs élevés sur les sites. Dans cette hypothèse, une partie importante des contrats à tiers-temps ne pourra

être pourvue. D'autre part, on verra se dessiner une spécialisation des sites, certains accompagnant les contractuels, les autres les étudiants en immersion.

Sur ces bases, trois principaux scénarios peuvent être élaborés :

Scénario 1 : redéfinition de la carte de formation

Il s'agit de réduire les effectifs en M1 et M2 PE sur les sites de Brest, Quimper, Vannes et Lorient et de les augmenter sur le site de Rennes.

- Avantages : adéquation avec la carte académique ; optimisation des moyens.
- Inconvénients : déséquilibre territorial et risque de fermeture de certains sites, à terme.

Scénario 2 : mobilité des étudiants

Il s'agit de maintenir à leur niveau actuel les effectifs en M1 PE sur les sites, et d'opérer une mobilité des M2 vers les autres sites afin de les positionner sur les contrats à tiers-temps offerts dans l'académie.

- Avantages : maintien de l'activité des sites et adéquation avec la carte académique
- Inconvénient : solution inconfortable pour les étudiants, appelés à déménager en cours de master.

Scénario 3 : maintien de la carte de formation

Il s'agit de maintenir les effectifs M1 et M2 PE à leur niveau actuel et de tendre vers un équilibre départemental.

- Avantages : conditions favorables de fonctionnement des sites ; stratégie « exportatrice » consistant à soutenir le recrutement des professeurs des écoles à l'échelle nationale.
- Inconvénients : inadéquation avec la carte de l'académie.

Cette présentation sera faite au directoire prévu le 21 mai. Les membres du bureau de direction sont invités à s'exprimer.

C. Kerbrat-Ruellan considère qu'il est important de maintenir durablement les équilibres des sites et ne pas favoriser Rennes par rapport aux autres sites.

J. Trohel partage l'avis de C. Kerbrat-Ruellan en ajoutant que les étudiants en pratique accompagnée semblent mieux armés pour réussir le concours. Cependant certains étudiants choisiront le contrat 1/3 temps afin de subvenir à leurs besoins.

La direction de l'INSPÉ précise qu'elle est favorable au maintien des équilibres acquis. Si, d'après un sondage récent, 86% des étudiants seraient intéressés par le contrat 1/3 temps, la prudence inciterait à maintenir les effectifs actuels sur les sites, et à examiner les conséquences d'une éventuelle mobilité géographique des étudiants en M2.

Proposition

Premier degré							
	Brest	Quimper	Rennes	St Brieuc	Vannes	Lorient	Total
Effectifs M1 PE – rentrée 2021	80	60	100	80 + 20 bilingues	60	60	460

Processus de construction des maquettes

Le conseil d'institut, qui se réunira le 21 mai, sera amené à se prononcer sur le dossier d'offre de formation comprenant une version stabilisée de la maquette générique par mention. Tous les parcours n'ayant pas rendu leurs travaux, les maquettes finalisées ne pourront pas être présentées mais seront soumises au vote du conseil du 25 juin prochain.

Lors du conseil du 12 mars, 4 demandes avaient été émises par les élus :

- Diminution du volume de l'UE1
- Meilleure lisibilité des UE
- Lisibilité de la place du stage dans la maquette
- Meilleure explicitation de la répartition des ECTS

La maquette revue a été soumise à la discussion lors du séminaire académique d'avril dernier.

- Bascule de 60 h de l'UE vers les UE2 et UE4
- Simplification des intitulés d'UE
- Stage intégré à l'UE4
- ECTS
 - o 1 ECTS donne une indication sur le temps de travail par UE : 30 h de temps étudiants (formation, stage ou personnel).
 - o Dans l'arrêté du 24 juillet, deux contraintes sont à respecter : le mémoire et le stage doivent compter pour 20 ECTS chacun.

Les représentants des universités demandent une communication rapide auprès des responsables de parcours, de la part de l'INSPÉ, afin d'éclaircir certains points et permettre une maquette finalisée par parcours.

Modalités d'alternance à partir de la rentrée 2021

Dans le cadre du séminaire d'avril, les nouvelles modalités d'alternance ont été travaillées.

Le but est d'homogénéiser au maximum la population de M2 (contractuels, immersion) afin qu'ils suivent la même formation et le même calendrier de mise en stage.

- ⇒ différents objets de travail ont été identifiés
 - o Modalités d'évaluation et MCC
 - o Outils de tutorat et suivi de stage
 - o Formation des tuteurs
 - o Conventionnement

- ⇒ Pour la procédure de mise en stage, l'objectif est de connaître les lieux de stage et les tuteurs avant la fin de l'année universitaire. Le rectorat a pris acte de ce calendrier et s'engage à accueillir dans ses établissements les étudiants M2 en « immersion ».

Il reste néanmoins quelques incertitudes liées au nouveau modèle d'alternance, notamment sur l'implantation des lieux de stage. D'après la 1^{ère} liste des contrats proposés, l'académie rencontre des difficultés à trouver des lieux d'accueil de contractuels près des lieux de formation.

Charges d'accompagnement

N. Tocquer rappelle que l'identité du master MEEF passe par la professionnalisation basée sur l'alternance, qui nécessite un accompagnement (suivi de stage, tutorat mixte). Le mémoire doit également être accompagné. Il s'avère que les pratiques sont hétérogènes suivant les universités. La question d'une homogénéisation se pose.

Actuellement, à l'INSPÉ, les charges d'accompagnement se répartissent comme suit :

- > Stage en responsabilité : 6h / étudiant
- > Stage de pratique accompagnée : 6h / binôme soit 3h / étudiant
- > Stage de pratique accompagnée en solo : 4h / étudiant
- > Suivi des contractuels tiers-temps : 6h / étudiant
- > Suivi de mémoire : 2h / étudiant

Les nouvelles modalités de l'alternance vont nous amener à revoir les choses.

Faut-il prévoir un modèle à l'échelle académique ? la discussion pourrait être amorcée au sein du directoire.

J. Trohel a posé la question du VP CFVU de l'université de Rennes 2, J. Oulhen, qui refuse de prévoir cet accompagnement rémunéré pour l'ensemble des masters, pour des raisons financières. Une solution a été trouvée en EPS via un échange d'heures entre enseignants de l'INSPÉ et universitaires.

A. Leprince précise qu'il est impossible de généraliser cette pratique. En effet, dans la nouvelle mouture du Master MEEF, le mémoire commencera en M1, il y en aura donc beaucoup plus à suivre. De plus, il est inenvisageable que les mémoires soient suivis uniquement par l'INSPÉ et donc rémunérées uniquement par l'UBO.

C. Kerbrat-Ruellan indique que cette décision est politique et devra donc être prise les présidents d'université. Les masters MEEF ne doivent pas être différenciés des autres masters.

N. Tocquer propose d'aborder cette question au directoire.

Calendrier 2021-2022

N. Tocquer propose le calendrier 2021-2022, qui sera soumis au vote du conseil de l'institut du 21 mai. Sur ce calendrier, sont indiqués les congés prévus de toutes les universités.

Projet de déménagement du site INSPÉ de Saint-Brieuc - Partage d'informations

N. Tocquer partage les dernières informations sur le projet de déménagement du site de Saint-Brieuc. Les collectivités territoriales ont choisi de déménager l'INSPÉ sur l'ancien collège Beaufeuillage de Saint-Brieuc, qui s'inscrit dans le « grand Mazier ».

Le déménagement est prévu courant 2021, car il ne sera plus possible d'accueillir du public (commission de sécurité) sur le site de Saint-Brieuc à partir du 1^{er} janvier 2022. Le déménagement est donc à prévoir en décembre 2021.

Au démarrage de l'opération, les collectivités agissaient seules. La désignation du Maître d'œuvre a permis d'intégrer plusieurs demandes de l'INSPÉ ; certaines seront toutefois prises en compte dans un 2^{ème} temps (sanitaires, bureaux, amphithéâtre).

AED - préprofessionnalisation

Certains étudiants en licences bénéficient de contrat AED en préprofessionnalisation. Les 1ers étudiants arriveront en M1 MEEF en septembre.

Il faudra donc prévoir de :

- libérer deux ½ journées par semaine afin qu'ils se rendent en établissement,
- valider des ECTS au titre du travail fourni dans les établissements au cours des 36 semaines.

Le recrutement des AED en Master MEEF n'est automatique, mais il existe une forme d'engagement. Cependant, le président du Réseau des INSPÉ a insisté sur le fait qu'il appartenait aux équipes pédagogiques de valider le recrutement en Master MEEF. De plus, la compatibilité du stage avec les enseignements est problématique.

N. Tocquer propose de contacter A. Devillez à ce sujet afin de prévoir une réunion.